



## Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Le secteur de la santé de l'APN continue d'exercer des pressions en vue d'un changement transformateur fondé sur un financement durable, le renforcement des capacités et l'amélioration des relations afin de soutenir les services et les programmes de santé dirigés par les Premières Nations. Les résolutions de l'APN adoptées par les Chefs-en-assemblée définissent le travail du Secteur de la santé. Le Comité des Chefs sur la santé, le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations, les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) guident le Secteur de la santé dans son travail d'importance critique.

Les résultats obtenus par les Premières Nations en matière de santé continuent d'être compromis par des déficits au niveau des déterminants sociaux de la santé, comme la pauvreté, le surpeuplement des logements, l'insécurité alimentaire et une approche fragmentaire des services et des programmes de santé. Bon nombre de ces facteurs ont été aggravés par la pandémie. Dans le cadre de dialogues nationaux et régionaux, les Premières Nations ont fait valoir que les véritables systèmes de santé et de bien-être sont fondés sur les forces, enracinés dans les cultures et s'appuient sur le droit à la santé issu des traités, pour favoriser la résilience et la croissance.

Bien que la COVID-19 ait nécessité une attention urgente, le Secteur de la santé de l'APN a plusieurs priorités. L'une d'elles est la législation en matière de santé, comme le prévoit la résolution 18/2021, *Soutenir la participation des Premières Nations au dialogue concernant la législation en matière de santé*. Le gouvernement fédéral a récemment publié une mise à jour de l'échéancier de l'hiver 2024 pour la législation sur la santé. Le Secteur de la santé de l'APN continuera à travailler avec le gouvernement fédéral afin de clarifier la signification de l'élaboration conjointe et à réclamer les ressources appropriées pour que les Premières Nations aient la possibilité de donner leur avis sur la législation proposée.

Le Secteur de la santé de l'APN collabore également avec des partenaires pour lutter contre le racisme systémique dans le système de santé. Des discussions sur le racisme autochtone ont lieu depuis octobre 2020 et le Secteur de la santé continuera de plaider pour des services de santé équitables et culturellement sûrs. Dans le cadre de ce travail, le gouvernement du Canada a affecté des ressources à l'élaboration de programmes de sécurité culturelle et à la mise en œuvre du principe de Joyce dans le système de santé fédéral.



**COMPTÉ RENDU DE SECTEUR**  
**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : SECTEUR DE LA SANTÉ**  
**ENJEU : SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS**  
Juillet 2022

Le Secteur de la santé de l'APN travaille avec des partenaires régionaux et Services aux Autochtones Canada (SAC) sur la politique de santé numérique et des modèles de collaboration en participant à des réunions régulières et en élaborant des cadres et des recommandations. Le Secteur de la santé continue de veiller à ce qu'une consultation appropriée ait lieu avec les détenteurs de droits concernant la transformation potentielle de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI).

Le Secteur de la santé sensibilise les gens aux besoins particuliers des personnes handicapées des Premières Nations. Les Chefs-en-assemblée de l'APN ont adopté plusieurs résolutions sur l'accessibilité et les personnes handicapées, notamment la résolution 98/2017 de l'APN, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, chargeant l'APN de travailler avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour élaborer une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations en collaboration avec les Premières Nations. Des discussions régionales virtuelles, tenues au début de cette année, ont porté sur les principales possibilités d'établissement d'un *régime d'accessibilité distinct pour les Premières Nations*.

Un forum axé sur le Continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations a eu lieu du 10 au 12 mai. Il a mis en évidence une approche des soins de santé qui s'éloigne des activités cloisonnées et fondées sur des programmes et se tourne vers un modèle qui englobe nos cultures et nos objectifs de bien-être, dans une perspective qui assure la santé et le bien-être social et économique des membres des Premières Nations à mesure qu'ils vieillissent et que leurs besoins en matière de soins évoluent. Nous continuerons à promouvoir cette approche modifiée en prévoyant la tenue d'un dialogue national sur la réforme des soins de longue durée.

Parmi les autres initiatives et mesures prises, on peut citer celles qui suivent :

- Avec l'aide de partenaires en mieux-être mental, le Secteur de la santé de l'APN fait la promotion du Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations comme principe de base devant permettre d'atténuer les problèmes de mal-être mental hérités du passé et nouveaux. L'abus de substances toxiques, la promotion de la vie, la consommation de médicaments d'ordonnance et le rétablissement intergénérationnel des traumatismes vécus dans les pensionnats requièrent des voies de guérison pour les Premières Nations.
- Les Premières Nations font face à d'importants irritants opérationnels liés au programme des SSNA en raison de sa couverture inadéquate, de la difficulté d'y accéder en temps voulu, de l'incohérence des règlements des demandes d'indemnités et de la lourdeur des processus administratifs. Le processus d'examen conjoint des SSNA est un mécanisme



**COMPTE RENDU DE SECTEUR**  
**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : SECTEUR DE LA SANTÉ**  
**ENJEU : SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS**  
Juillet 2022

par lequel les représentants des Premières Nations, l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits examinent conjointement les prestations des SSNA dans le but d'apporter des améliorations au programme.

- Le Secteur de la santé continue de soutenir le travail du Conseil national des sages-femmes autochtones (NACM) en élaborant avec lui une résolution de l'APN et en maintenant son appui aux efforts déployés pour rapprocher l'accouchement du domicile des femmes des Premières Nations.

**Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?**

L'APN continue de plaider pour que des progrès soient réalisés en ce qui concerne les priorités et les initiatives des Premières Nations, notamment par l'augmentation des fonds destinés à soutenir les Premières Nations dans des domaines tels que le soutien à la santé mentale, la réforme des soins de longue durée, la sécurité alimentaire et le soutien à la capacité d'accessibilité,

Le Secteur de la santé de l'APN continue de plaider en faveur de systèmes alimentaires améliorés et robustes et de la souveraineté alimentaire et collabore avec les Secteurs de l'environnement, du développement social et du développement économique de l'APN en matière de systèmes alimentaires et de souveraineté alimentaire des Premières Nations et en matière de changements climatiques.

Le Comité directeur de l'examen conjoint (CDEC) des SSNA effectue actuellement l'examen des prestations de transport médical, qui sera suivi d'un examen des irritants généraux en matière de services administratifs et d'exploitation. Il est essentiel que les SSNA soient adaptés aux besoins des Premières Nations.

L'APN poursuit ses efforts visant à améliorer la collaboration avec les personnes handicapées des Premières Nations, les dirigeants, les administrateurs et les prestataires de services. Ses efforts consistent notamment à diffuser plusieurs rapports et analyses, à rencontrer des parties prenantes clés et à faire une utilisation généralisée des médias sociaux. Le Secteur de la santé a coordonné le dialogue national sur l'accessibilité et les droits des personnes handicapées, le Continuum de soins sur sept générations, la prévention de la COVID-19 et les mesures de soutien, entre autres.



## Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

Le Secteur de la santé de l'APN continuera de collaborer avec les partenaires des Premières Nations pour soutenir la transformation de la santé et du bien-être des Premières Nations dans des domaines tels que les suivants :

- Surveillance des irritants liés au programme des SSNA afin de fournir des prestations de services adéquats aux Premières Nations. L'examen conjoint des SSNA par l'APN et la DGSPNI continuera à soutenir les mesures à prendre pour la transformation des SSNA.
- Définition du Continuum de soins sur sept générations et établissement de sa portée pour soutenir la résilience du cycle de vie.
- Élaboration d'outils fondés sur les forces et la culture pour favoriser le rétablissement de la santé mentale des Premières Nations à la suite de la détresse causée par la pandémie.
- Présentation d'analyses et de priorités sur les possibilités de mesures législatives demandées par l'APN, comme la feuille de route de la législation sur la santé fondée sur les distinctions.
- Surveillance des investissements fédéraux qui visent à soutenir la transformation de la santé des Premières Nations dans le cadre du budget de 2022.